

Projet de création de route forestière sur les forêts communales de Saint Rémy , Rougement, Buffon

Contexte

Voir plan de situation ci-dessous

Projet de création de routes forestière sur un massif de forêts communales pour limiter les distances de débardage et permettre un accès pour les secours en cas de problèmes.

Actuellement le débardage n'est possible que par trois voiries communales étroites et difficilement praticables en camion :

- Une première dans le hameau de Curley avec un angle droit entre des maisons difficilement négociable en camion. D'autre part en bout de cette voirie, les camions font demi-tour dans une entrée privée non adaptée au gabarit des camions (empierrement non adapté au poids des véhicules et toujours soumise au bon vouloir du propriétaire)
- Une deuxième qui traverse le village de Buffon et qui est elle aussi assez étroite avec des angles importants entre des maisons, généralement avec des voitures stationnées.
- Une troisième qui traverse le village de Blaisy avec une descente importante, étroite avec des voitures en stationnement dans la rue

Pour cet ensemble de raisons il a été décidé de créer une voirie forestière adaptée au gabarit des camions et évitant les points précédemment cités.

L'ensemble du projet passera sur des zones déjà partiellement ouvertes à savoir des lignes de parcelles, des chemins ou anciens chemins de débardage, cloisonnement d'exploitation. Seul le raccord sur le RD en partie Sud traversera une zone forestière sans emprise déjà existante sur environ 50 m de long. (voir photos)

Route forestière partie Nord

Débouchant sur le RD 5e dans une partie plane sans virage donc avec une très bonne visibilité, Elle permettra de rejoindre la D5 au Nord en toute sécurité. L'exploitation de la partie Nord de la forêt de la commune de St Rémy verra ainsi ces longueurs de débardage passer d'environ 1400m pour la partie la plus éloignée à environ 300m, imitant ainsi les impacts de nombreux aller-retour de tracteur forestier sur le milieu.

Cette partie aura une emprise d'environ 10 m de large (conformément aux règles d'octroi des aides Européenne.) La chaussée empierrée mesurera 3.5 m de large pour une longueur de 1325 m. Elle comportera 2 places de retournement de 320 m² chacune. L'ensemble sera empierré sur différente épaisseur en fonction de la portance du sol localement. (Epaisseur prévue 30 au 40 cm)

Ce tronçon débouchera au Nord sur une route forestière du Groupement Forestier de la Forêt d'Arrans et donnera ainsi la possibilité à des secours d'avoir une deuxième sortie en cas de blocage temporaire d'un accès (incendie, tempête....) Il est est de même pour la route forestière desservant le massif du groupement forestier.

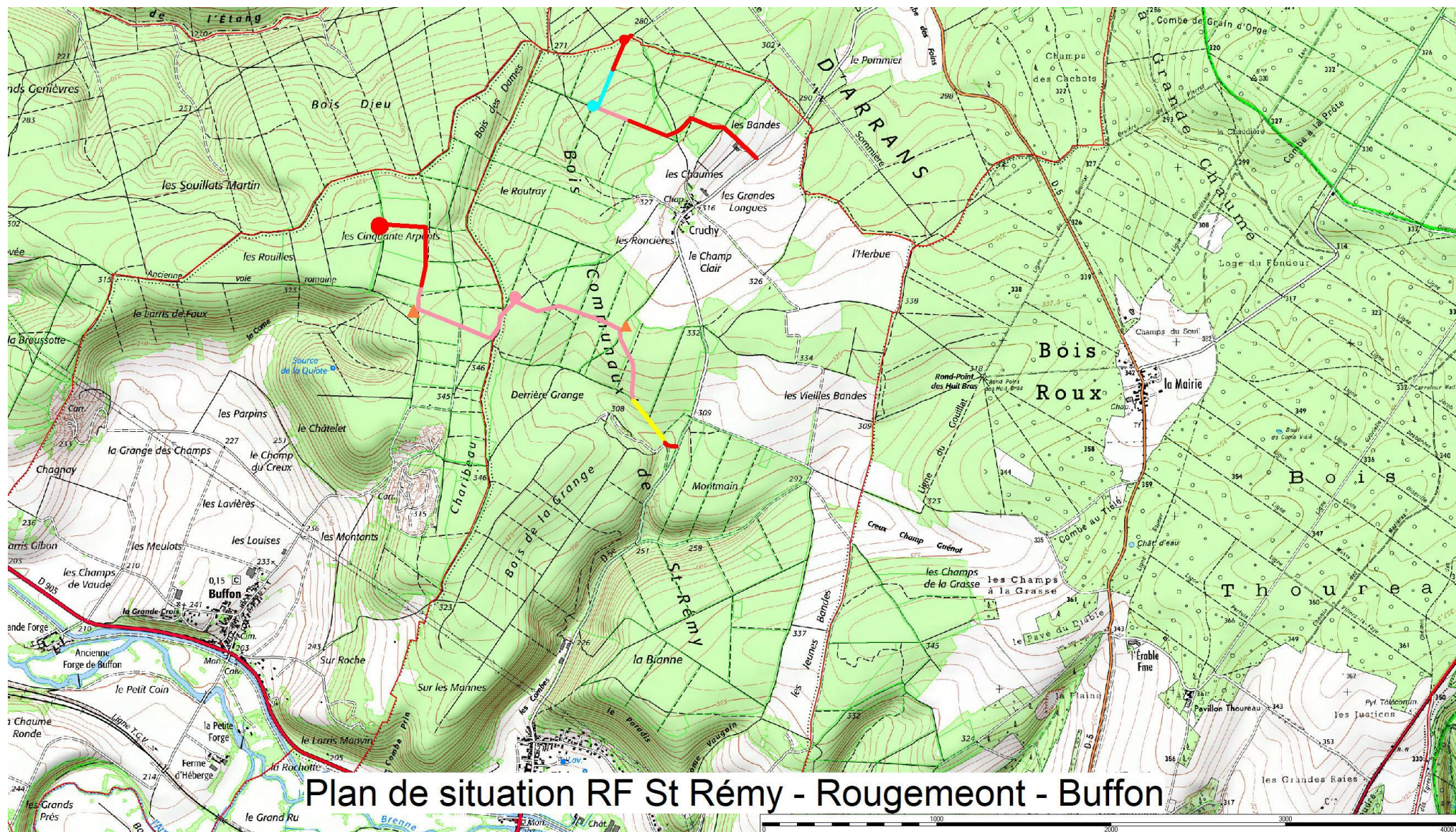
Route forestière partie Sud

Débouchant sur le RD 5e dans une partie avec une très bonne visibilité, elle permet l'exploitation de la partie Sud de la forêt de la commune de St Rémy la forêt communale de Rougemeont et celle de Buffon en réduisant ainsi les longueurs de débardage. En effet elles vont passer pour les parties les plus éloignées d'environ 1000 m à environ 400m, limitant la aussi les impacts de nombreux aller-retour de tracteur forestier sur le milieu.

Cette partie débouchera sur la RD 5e et permettra elle aussi de rejoindre facilement la RD 5 au nord. En effet actuellement un petit tronçon de route forestière débouche une centaine de mètre plus bas vers le Sud mais ne permet pas au camion de tourner en direction Nord. (angle trop fermé et important problème de pente. La sortie projetée arrivera à angle droit sur le RD

Cette partie aura également une emprise d'environ 10 m de large, une voirie forestière de 3.5 m avec un empierrement de 30 à 40 cm d'épaisseur selon les zones. Elle comportera deux places de croisement de 200 m² chacune et deux places de retournement, une de 320 m² et une de 526 m² adaptée au convoi CCF (Camion-Citerne Feux de Forêts) leur permettant ainsi de faire demi-tour sans manœuvre.

Elle aura aussi un deuxième accès par l'ancienne sortie dans le village de Buffon qui pour certaine occasion exceptionnelle pourra continuer à être utilisé.



Plan de situation RF St Rémy - Rougemeont - Buffon